

# COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du Mardi 07 AVRIL 2026 à 18 heures

Salle Communale de Saint Pierre Saint Jean

**Présents :** ROCHE Bruno – PLAGNOL LAFFONT Françoise – FEYNEROL Alain CHRISTOL- Alain - GARCIN Gérard – PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas - FABREGOUL Amandine -DEPIGNY-HUET Christine – NEVISSAS Olivia – LAVIE Florian

**Absent(s) et excusé(s)**

**Secrétaire de séance :** PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

## ORDRE DU JOUR :

1. Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal
2. Fixer les indemnités des élus
3. SMAM (Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale) (piscine Lablachère) Election d'un membre titulaire et d'un suppléant
4. PNR (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) Election d'un membre titulaire et d'un suppléant
5. SDE 07 (Syndicat Départemental des Monts d'Ardèche) Election d'un membre titulaire et d'un suppléant
6. Election d'une Commission d'Appels d'Offres
7. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs
8. Divers

Après l'installation du Conseil Municipal le vendredi 20 Mars 2026, nous avons tenu la 1<sup>ère</sup> séance de la mandature .

## DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL POUR LA DUREE DU MANDAT

Les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

## INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les indemnités des élus sont fixées conformément aux Articles L.2123-23 et L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le Maire et les Adjoints. Les montants sont exprimés en pourcentage de l'indice brut 1027 de la rémunération de la Fonction Publique. Concernant la commune associée de Saint Jean de Pourcharesse, elle est issue de la loi Marcellin et est régie par l'Article L.2113-22 du CGCT dans sa rédaction antérieure à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010)

- Le Maire 28.1% de l'indice Brut IB 1027 soit 1155.06 € BRUT
- Le Maire Délégué 15.45% de l'indice Brut 1027 soit 635.07 € BRUT
- Le 1er Adjoint 10.89% de l'indice Brut 1027 447.64 € BRUT
- Le 2<sup>ème</sup> Adjoint 6.32 % de l'indice Brut 1027 259.78 € BRUT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les indemnités ont été fixées comme suit , à compter de la date d'installation du Conseil Municipal, à savoir le 20 Mars 2026, conformément au tableau ci-arrêté :

**DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS AUX DIFFERENTS ORGANISMES OU SYNDICATS :**

SMAM (Piscine Lablachère) : **Titulaire** : Alain FEYNEROL  
**Suppléant** : Françoise PLAGNOL LAFFONT

PNR (Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche) : **Titulaire** : Christine DEPIGNY-HUET  
**Suppléant** : Olivia NEVISSAS

SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) **Titulaire** : Bruno ROCHE  
**Suppléant** : Alain FEYNEROL

CAO (Commission d'Appel d'Offres) **Titulaire** : Alain FEYNEROL  
**Suppléant** : Florian LAVIE

**Titulaire** : Sylvette PANSIER  
**Suppléant** : Alain CHRISTOL

**Titulaire** : Gérard GARCIN  
**Suppléant** : Amandine FABREGOUL

**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à chaque renouvellement de celui-ci, il doit proposer une liste de 24 administrés contribuables de la commune parmi lequel l'administration fiscale désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent ces délibérations

**DIVERS**

Comme à chaque année aura lieu le repas des résidents dans chacune de nos sections :

- St Jean, le Dimanche 24 Mai 2026 à midi
- St Pierre, le Dimanche 7 Juin 2026 à midi

A cette occasion, un arbre sera planté dans chacune de nos sections suite à l'élection de la nouvelle municipalité.

Le Maire, ROCHE Bruno

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 HEURES

